

Landes atlantiques fraîches méridionales

CODE CORINE 31.2352 ; 31.2382

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Landes sous forte influence océanique, présentes de l'étage planitiaire à collinéen.

Situations topographiques variées sur plateaux, pentes, replats.

Roches-mères siliceuses diverses : roches massives (grès, schistes et quartzites, granites) ou sables siliceux ; substrats oligotrophes très acides à pH < 4,5.

Sols podzoliques à pseudogleys à faible profondeur, à humus brut (mor ou moder), jamais tourbeux.

Variabilité

Diversité typologique principale biogéographique et climatique :
- sous climat hyperatlantique frais, **lande à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée** [*Ulici gallii-Ericetum ciliaris*], à Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) ;

- sous climat atlantique frais, **lande à Ajonc nain et Bruyère ciliée** [*Ulici minoris-Ericetum ciliaris*] ;

- sous climat atlantique frais et sur serpentines, **lande à Molinie bleue et Bruyère vagabonde** [*Molinio caeruleae-Ericetum vagantis*], à Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) ;

- sous climat thermo-atlantique du Sud-Ouest, **lande à Avoine de Thore et Bruyère ciliée** [*Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris*], à Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Lithodore couché (*Lithodora prostrata*), Ail des bruyères (*Allium ericetorum*) ;

- sous climat thermo-atlantique du Centre-Ouest, **lande à Scorzonère humble et Bruyère ciliée** [*Scorzonero humilis-Ericetum ciliaris*], proche de la précédente ;

- sous climat atlantique atténué du Poitou à la Sologne, **lande à Ajonc nain et Bruyère à balais** [*Ulici minoris-Ericetum scopariae*].

Variations secondaires selon l'humidité du substrat, en liaison avec le plafond du pseudogley : variantes xéro-mésophiles [présence localement de la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)] à mésohygrophiles [présence en faible abondance de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)].

Physionomie, structure

Landes à Bruyères (de hauteur moyenne), herbacées (alors rases et dominées par des Poacées) ou hautes (< 1,5 m, dominées par des Ajoncs et/ou la Bruyère à balais).

La Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) est l'espèce constante de la lande avec l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*) ou l'Ajonc nain (*Ulex minor*), espèces vicariantes.

L'aspect herbacé est souligné soit par l'Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*), l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) ou la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). La Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*) est souvent discrète bien que parfois dominante après régénération suite à des mises en culture temporaires. Après fauche et étrépage, les autres chaméphytes et nanophanéphytes dominant. La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) peut parfois marquer un faciès caractéristique d'une dégradation en cours ou potentielle.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i>
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>
Cirse filipendule	<i>Cirsium filipendulum</i>
Dactylorhize tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
Pédiculaire des forêts	<i>Pedicularis sylvatica</i>
Scorzonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i> subsp. <i>tinctoria</i>
Serratule de Seoane	<i>Serratula tinctoria</i> subsp. <i>seoanei</i>
Agrostide de Curtis	<i>Agrostis curtisii</i>
Ajonc de Le Gall	<i>Ulex gallii</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>
Ail des bruyères	<i>Allium ericetorum</i>
Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i>
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>
Lithodore couché	<i>Lithodora prostrata</i>
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>
Polygale à feuilles de serpolet	<i>Polygala serpyllifolia</i>
Siméthis à feuilles planes	<i>Simethis mattiazii</i>
Violette lactée	<i>Viola lactea</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Les faciès herbacés des landes mésophiles peuvent s'enrichir en espèces des pelouses oligotrophes acidiphiles des *Nardetea strictae* [*Agrostion curtisii*, code UE : 6230*] par action répétée des fauches et du piétinement extensif.

La co-abondance de la Bruyère ciliée et de la Bruyère à quatre angles entraîne l'appartenance aux landes humides méridionales à Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée [*Ulici minoris-Ericetum ciliaris*, groupe d'associations : *Ulici-Ericeta tetralicis*, code UE : 4020*].

L'abondance de la Bruyère cendrée entraîne l'appartenance aux landes atlantiques subsèches à Ajonc nain [*Ulici minoris-Ericetum cinereae*, groupe d'associations : *Ulici minoris-Ericeta cinereae*, code UE : 4030] ou hyperatlantiques à Ajonc de Le Gall [*Ulici minoris-Ericetum cinereae*, groupe d'associations : *Ulici gallii-Ericeta cinereae*, code UE : 4030].

En Pays basque collinéen, la lande à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée semble vicariante à basse altitude des landes à Daboécie et Ajonc de Le Gall, en altitude supérieure [*Daboecion cantabrigae*, code UE : 4030].

Correspondances phytosociologiques

Landes atlantiques mésophiles fraîches à Bruyère ciliée ; alliance : *Ulicion minoris* ; sous-alliance : *Ulici minoris-Ericenion ciliaris* ; groupes d'associations : *Ericeta scopario-ciliaris*, *Ulici-Ericeta ciliaris*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Fourrés préforestiers à « brande » (Bruyère à balais), à Ajoncs, ou à Bourdaine et Saules (*Salix* pl. sp.) si le potentiel édaphique est meilleur pour la croissance des phanérophytes et si les porte-graines sont présents à faible distance.

Pinèdes à Pin maritime (*Pinus pinaster*) et/ou Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) dans le contexte des plantations de ces essences résineuses depuis la moitié du XIX^e siècle (par exemple : landes de Lanvaux, de Gascogne).

Liée à la gestion

Les écobuages sur stations de bas ou de faible pente ont parfois contribué à une dynamique des landes humides, voire des tourbières de pentes par exemple dans les monts d'Arrée via la modification de la structure du sol.

Les incendies de type feu d'humus peuvent conduire soit à un remplacement par des végétations à bryophytes ou à Molinie bleue, pauvre en espèces, soit à la genèse de fourrés à Bouleaux (*Betula* pl. sp.) et/ou Saules en cas d'opportunités de dispersion de ces essences.

Habitats associés ou en contact

Les landes fraîches s'inscrivent le plus souvent dans le continuum des landes sèches aux landes humides, voire tourbeuses. Selon des modifications microtopographiques elles peuvent contenir des landes sèches ou humides en mosaïque, ou s'inscrivent elles-mêmes comme élément de la mosaïque dans celles-ci.

Les pinèdes et les bois clairs oligotrophes plus ou moins dégradés offrent des clairières où les landes fraîches peuvent s'installer, mais elles y sont peu stables et souvent pauvres en espèces.

Répartition géographique

Habitat s'inscrivant globalement dans le domaine de répartition de la Bruyère ciliée, soit du nord de la Bretagne jusqu'au piémont du Pays basque. Quelques irradiations vers l'est se situent en Mayenne, Touraine et Haute-Vienne.

Lande à Ajonc de Le Gall et Bruyère ciliée : basse Bretagne.

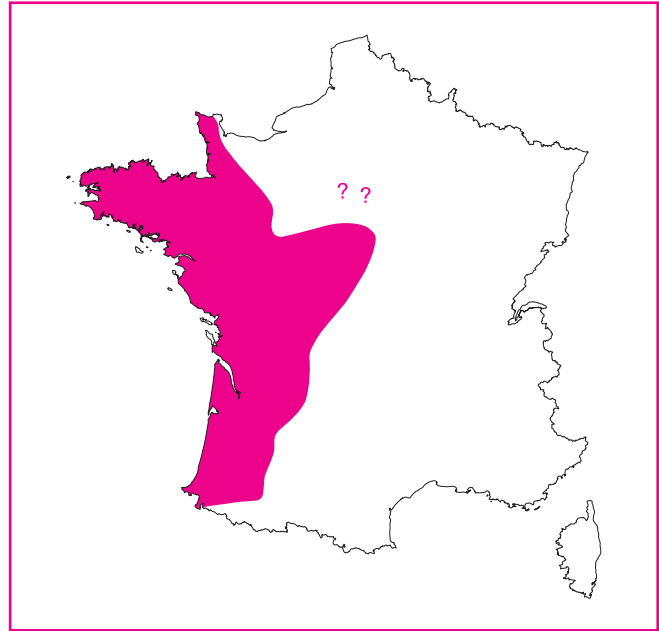
Lande à Ajonc nain et Bruyère ciliée : haute Bretagne à ouest du Bassin parisien.

Lande à Molinie bleue et Bruyère vagabonde : Limousin.

Lande à Avoine de Thore et Bruyère ciliée : Gascogne.

Lande à Scorzonère humble et Bruyère ciliée : nord aquitainien à ouest ligérien.

Lande à Ajonc nain et Bruyère à balais : du Poitou à la Sologne occidentale.



Valeur écologique et biologique

En liaison avec la dynamique des boisements en essences exotiques (Pins, Épicéa), ces landes ont fortement régressé en nombre et en superficie. Elles abritent des communautés végétales et animales à faible richesse spécifique mais contenant des espèces à haute valeur patrimoniale. Bien que secondaires dans leur quasi-totalité, elles sont le refuge d'espèces rares du fait des contraintes de l'habitat et sont souvent menacées en raison des dynamiques spontanées ou provoquées.

Espèces protégées au niveau régional (Bretagne) : *Allium ericetorum*, *Lithodora prostrata*, *Serratula tinctoria* subsp. *seoanei*, *Adenocarpus complicatus*.

Ces landes constituent des habitats essentiels pour l'avifaune avec statut de protection national.

Espèces de la directive « Oiseaux » : *Circus pygargus* (Busard cendré), *Circus cyaneus* (Busard Saint-Martin), *Sylvia undata* (Fauvette pitchou), *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe).

Espèces protégées au niveau national : *Ancanthis cannabina* (Linotte mélodieuse), *Numenius arquata* (Courlis cendré), *Saxicola torquata* (Traquet pâte) ; ainsi que quelques reptiles : *Vipera berus* (Vipère péliade), *Coronella austriaca* (Coronelle).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Landes de taille moyenne (environ 0,5 m) dominées par les Bruyères et constituant la physionomie type de cet habitat, mais respecter, si la superficie du site le permet, différents stades dynamiques, plus herbacés ou plus hauts, favorisant des microhabitats diversifiés pour la faune (exemple des monts d'Arrée en Bretagne, expérience OGAF).

Landes rases (< 0,5 m) en secteur littoral associant Bruyères et Ajoncs (plateau arrière littoral breton, exemple : Crozon, Fréhel, Erquy) de très grande stabilité et de haute valeur paysagère.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Dynamique d'enfrichement accrue en cas de faible superficie et au sein d'un paysage boisé (apport de semences en liaison avec des perturbations spontanées ou provoquées).

Régression par boisement en essences résineuses bien que la productivité de ces peuplements soit faible, voire nulle, et avec risques accrus de feux ou de chablis sur les sols hydromorphes.

Potentialités intrinsèques de production économique

Cet habitat peut être valorisé dans le cadre de filières agricoles traditionnelles extensives. Ces landes fraîches peuvent être fauchées et fournir des produits susceptibles de servir de litière ou de fourrage pour le bétail, de matière première pour la production de compost ou d'amendements organiques. Des filières expérimentales sont actuellement à l'essai comme l'utilisation des produits de fauche de lande en mélange avec du lisier pour la fabrication du compost.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Comme toute lande, l'habitat est composé d'une mosaïque d'habitats plus ou moins en équilibre et qui évoluent de manière cyclique, selon notamment le rythme biologique des *Éricacées* (phases juvénile, de croissance et de dégénérescence) et les différents stades dynamiques qui se succèdent jusqu'à la forêt. Tout facteur perturbateur (feu, piétinement, surpâturage ou abandon) est donc susceptible de favoriser le développement d'espèces herbacées (*Molinie bleue*, *Agrostide de Curtis*) ou ligneuses (*Brande*, *Ajoncs*, *Bourdaines*, *Saules*), aux dépens d'autres espèces (jeunes *Éricacées*, *héliophiles strictes*, lichens...); ceci engendre une diminution de la diversité spécifique de l'habitat.

L'action répétée des fauches et du piétinement extensif conduit à une modification de l'habitat qui évolue vers des pelouses oligotrophes acides.

Boisement en essences résineuses (*Pins maritime* et *sylvestre*).

Les défauts de végétation créés à la suite d'un feu permettent à certaines essences ligneuses (*Bouleaux* et/ou *Saules*) de s'implanter.

Développement de la *Fougère aigle*.

Modes de gestion recommandés

Les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les *chaméphytes*, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés (5 à 15 ans). Ces objectifs devront cependant être intégrés dans la gestion globale des territoires pastoraux où un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition.

Le rajeunissement permanent de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage (si la strate herbacée est suffisamment accessible et développée), la fauche et éventuellement le feu.

Pour être maintenues, ces landes peuvent être soumises à un pâturage bovin (ou ovin) très extensif, dans la mesure où les animaux y trouvent une ressource suffisante : les bovins semblent mieux supporter ce type de pâturage que les ovins, mais ils sont moins sélectifs et piétinent plus ; suivant l'importance des

surfaces herbeuses, ces landes peuvent subvenir aux besoins de plusieurs races rustiques.

Si la charge pastorale n'est pas assez importante, les *Éricacées* vieillissent et il est nécessaire d'utiliser d'autres moyens de rajeunissement (feu, fauche).

Le brûlage dirigé est utilisé pour la régénération de la lande, les rejets de souches permettant la reconstitution du tapis végétal après un incendie léger (deux à trois semaines pour la lande à *Ajonc*). Son recours étant préférable dans le cadre d'une gestion en mosaïque, on limitera son utilisation sur les surfaces trop petites. Il est primordial qu'il soit réalisé en hiver dans le respect des conditions locales ; sa fréquence est variable selon les objectifs de gestion, la période optimale pour la gestion de ces landes semblant être d'une dizaine d'années. Si le feu présente certains avantages pour la gestion des landes ligneuses (maintien d'un niveau bas de nutriments, accès sur des terrains non mécanisables, entretien de milieux dans la lutte contre les incendies, amélioration de l'appétence des zones), les aspects négatifs de son utilisation doivent être connus : impact sur la faune, développement à terme d'espèces *pyrophytes*, impact paysager, homogénéisation de la structure... Le gestionnaire devra en tenir compte dans la définition de ses objectifs de gestion.

L'habitat étant oligotrophe, on proscriera toute utilisation d'engrais, fumure organique (lisier, fumier) et amendements.

N'effectuer ni labour, ni travail du sol, ni semis ou plantations.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Présence d'espèces à haute valeur patrimoniale.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Absence de données

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Absence de données.

Bibliographie

- BOTINEAU M. *et al.*, 1986.
 CHOISNET G., 1992.
 CLÉMENT B. et TOUFFET J., 1976 et 1990.
 CLÉMENT B., 1978 et 1987.
 COMPS B. *et al.*, 1979.
 CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE, CONSERVATOIRE RHÔNE-ALPES DES ESPACES NATURELS, 1998.
 COUDERC J.-M., 1971.
 GLOAGUEN J.-C., 1983 et 1990.
 INSTITUT RÉGIONAL DU PATRIMOINE, 1995.
 MAURICE L., 1986.

« Pour en savoir plus »

Université de Brest, SEPNEB, parc naturel régional d'Armorique, Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement du Loir-et-Cher, conservatoire des sites de Poitou-Charentes.